



Non achat d'un terrain à cause d'un rdv de compromis annulé

Par **LEGRAND**, le **29/12/2010** à **22:55**

Bonjour,

J'étais sur le point de réaliser mon projet immobilier et mon rêve par la même occasion. J'avais trouvé un terrain d'un hectare avec une partie constructible et non constructible pour mon cheval proche d'Artenay. Le RDV pour la signature du compromis de vente a été annulé deux fois courant décembre 2010 pour de faux prétextes. Malheureusement pour moi, je n'ai pas fait signé aux vendeurs de ce terrain d'offre d'achat, on s'était entendu sur le prix par un accord verbal. Les vendeurs me demandaient de leur fournir des documents pour la signature que j'étais dans l'incapacité de leur fournir puisque le compromis n'a jamais été signé. Ils m'ont fait miroiter tout le mois de décembre alors qu'ils étaient en contact avec un autre potentiel acquéreur. Ils m'ont fait croire que ce terrain était toujours à vendre alors qu'ils savaient depuis le début qu'il ne voulaient pas me le rendre. Pendant ce temps, je faisais des recherches auprès des banques et de mon constructeur. Ils m'ont fait perdre mon temps et celui des autres. Mon notaire étant incompetent et incapable de me dire les choses avec franchise et honnêteté, j'aimerais savoir s'il existe à ce jour un recours pour moi sachant que la promesse de vente a été signée avec l'autre acquéreur et que les vendeurs ne m'en ont pas tenu informé ?

Par **mimi493**, le **29/12/2010** à **23:50**

Il n'y a donc aucun compromis de vente, aucune offre d'achat acceptée, donc rien ne lie les deux parties.